



RÉDUIRE
SES DÉCHETS
c'est aussi !
COMPOSTER !





Qu'appelle t-on "compostage" ?

Le compostage est une **décomposition des matières organiques** par les micro-organismes du sol en présence d'oxygène et d'eau.

Le processus biologique conduit, après quelques mois de maturation, à **un produit comparable au terreau de bonne qualité** appelé compost.



Pourquoi composter ?

Le compostage permet de produire soi-même un **amendement naturel de qualité** pour votre terre et pour **enrichir le sol de votre jardin ou potager**. Dans le cadre de la nouvelle gestion des déchets, avec la mise en œuvre de la Tarification Incitative, cette démarche permet de **détourner la matière organique des ordures ménagères** vers une destination autre que le recours à l'incinération.



Comment composter ?

Le compostage peut s'effectuer à l'aide de **composteur bois ou plastique** et **également en tas**.

Pourquoi utiliser un composteur ?

Plus esthétique qu'un compostage « à l'air libre », le composteur vous permet de réduire l'encombrement au sol, de conserver l'endroit propre et d'**accélérer le processus** en maintenant la chaleur.

On peut composter toute l'année !

Le compostage est toutefois ralenti en hiver, quand les températures extérieures sont basses et les déchets de jardin moins importants.

Quelle que soit la saison, il est important d'**alimenter régulièrement le composteur** afin de maintenir les micro-organismes en activité et de poursuivre la fermentation.





Quels déchets peut-on composter ?

Les déchets de cuisine - **azotés** et **carbonés**

Épluchures, filtres et marc de café, sachets de thé, coquilles d'œuf, restes de repas d'origine végétale, serviettes en papier et essuie-tout...

Les déchets humides et verts - **azotés**

Mauvaises herbes et tonte de gazon, tailles de jardin, fruits et légumes abîmés ...

Les déchets secs et bruns - **carbonés**

Feuilles mortes, brindilles, copeaux de bois, paille et foin, cartons d'emballage et papier journal...



À composter avec précaution

- + Les résineux.
- + Les déchets carnés.
- + Les coquillages.



Utiliser le compost

“ Le **processus de compostage** prend environ **6 mois**. Cette indication peut s'avérer **plus ou moins longue**, en fonction **des déchets utilisés et de l'effort fourni**. ”

Le compost mûr se caractérise par un aspect homogène, une couleur sombre, une agréable odeur d'humus et une structure grumeleuse qui s'émiette. Sa texture est fine et friable.



Le compost est un **amendement** qui améliore naturellement le sol. Il peut être utilisé en **rempotage** pour le **jardinage** en proportion d'1/3.





Règles de compostage

1 - Broyer ou fractionner les déchets
(avec une tondeuse, un broyeur, un sécateur)

Pour accélérer la décomposition et faciliter le compostage.



2 - Structurer la matière :

azotée / carbonée

Pour prévenir des désagréments olfactifs



3 - Humidifier

Pour ne pas figer son évolution lorsqu'il est trop sec. Le compost est plus souvent sec qu'humide.



4 - Aérer, retourner et brasser

Pour éviter que le compost ne devienne compact et permettre un apport d'oxygène.



PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT



L'air, l'eau et les micro-organismes sont les 3 éléments essentiels au mécanisme de compostage. Si l'un d'entre eux n'est pas présent, le process de compostage s'interrompt :

- **sans oxygène** : les déchets pourrissent
- **sans eau** : les déchets s'assèchent
- **sans micro-organismes** : les déchets ne se décomposent pas

LE COMPOSTAGE
n'exige pas
d'équipements
particuliers

mais plutôt
1 savoir
FAIRE





Demandez votre composteur !

Le **SIRTOM** de la région de Brive **met à votre disposition un Pack Compost** comprenant tout le matériel nécessaire à la production de compost :

- **un composteur** d'un volume au choix :
 - 400 litres - participation financière : 20 €*
- 600 litres - participation financière : 30 €*
- 800 litres - participation financière : 40 €*
- 1 m³ en bois Douglas - participation financière : 100 €*
* Règlement uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public

- **un bio-seau** pour transporter vos déchets de cuisine
- **un mélangeur** qui permet de retourner et d'aérer le compost
- **un guide** du compostage



Modalités d'acquisition

- **Pour un retrait immédiat** : présentez-vous dans nos locaux administratifs, muni du coupon-réponse ci-joint dûment rempli et accompagné du règlement.
- **Pour un retrait dans la mairie de votre domicile** (hors Brive) : retournez au Sirtom le coupon-réponse ci-joint dûment rempli et accompagné de votre règlement.

Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères
CS11019 - Avenue du 4 Juillet 1776 - 19315 Brive CEDEX

Tél. 05 55 17 65 10 - Fax : 05 55 17 65 19

www.sirtom-region-brive.net

► N° Vert 0800 204 054



**COUPON RÉPONSE à retourner au
SIRTOM de la Région de Brive
CS11019 - Av. du 4 juillet 1776
19315 BRIVE CEDEX**



Vos coordonnées

NOM : **PRÉNOM :**
ADRESSE :
CODE POSTAL : **COMMUNE :**
Téléphone : **Mail :** @

Choix du matériel

	Montant	Quantité	Participation totale
Pack 400 L	20 €		
Pack 600 L	30 €		
Pack 800 L	40 €		
Pack 1 m ³	100 €		
TOTAL			

Merci de joindre votre règlement uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public

Livraison et retrait

- Retrait auprès du SIRTOM - Zone de la Marquise - Av. du 4 juillet 1776 à BRIVE (de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h).
- Retrait auprès de la mairie de mon domicile (celle notée dans mes coordonnées ci-dessus).